



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: méthode de formation innovante

Type de pratique: bonne pratique

Pays: Roumanie

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Recrutement de formateurs et évaluation des performances des formateurs
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En <b>Roumanie</b>, le personnel de formation est recruté au moyen d'un concours général supervisé par une commission composée de trois membres (dont un des directeurs de l'<i>Institutul National al Magistraturii</i> – INM, et un formateur de l'INM spécialisé en sciences de l'éducation) désignés par le Conseil scientifique de l'école.</p> <p>Lors de la première étape, la commission évalue les candidatures et dresse une liste des candidats admis. Les critères pris en considération sont l'ancienneté, les qualifications, l'expérience professionnelle dans le domaine requis, les publications scientifiques, etc.</p> <p>La deuxième étape consiste en un entretien personnel lors duquel la commission évalue les compétences de communication et la capacité d'interagir avec des adultes, les connaissances spécialisées approfondies et les capacités de raisonnement, la capacité d'effectuer des recherches en utilisant de multiples sources, les capacités linguistiques, etc.</p> <p>Après cet entretien, la commission note chaque candidat sur une échelle de 1 à 10 et seuls les candidats ayant obtenu une note minimale de 8 peuvent participer à l'étape suivante.</p>

Au cours de la troisième étape, les candidats participent à un séminaire de démonstration, devant un groupe composé de professionnels du domaine judiciaire ou dans le cadre du programme de formation continue. Leur performance est évaluée à l'aune de critères tels que leurs capacités pratiques et attitudes, l'ordonnancement logique de la présentation, la capacité d'adaptation à différentes méthodes de formation en fonction des objectifs de la formation et du profil du groupe, le respect des principes de la formation des adultes, la logique et la clarté dans le domaine spécifique, l'utilisation de ressources pédagogiques appropriées, la gestion du temps, etc.

Les candidats qui postulent pour le poste de coordonnateur de stage sont évalués pendant une période d'essai d'un mois.

Au terme de cette procédure, la commission note à nouveau les candidats sur la base de la même échelle de 1 à 10. Les candidats qui ont obtenu une note minimale de 8 voient leur recrutement recommandé au Conseil scientifique.

Ce dernier choisit ensuite les candidats qui seront proposés au Conseil supérieur de la magistrature pour approbation. Cependant, les candidats qui postulent pour le poste de formateur à temps plein ne peuvent être nommés qu'à la suite d'un entretien supplémentaire avec les membres du Conseil scientifique.

Après leur nomination, les formateurs sont évalués chaque année sur la base de méthodes spécifiques adaptées à chaque type de formation. L'évaluation annuelle des formateurs et des coordonnateurs de stage repose sur les procédures et critères définis par le *statut des membres du personnel de formation de l'INM*, sur la base de quatre sources d'évaluation: l'autoévaluation remplie par le formateur/coordonnateur de stage, une évaluation réalisée par la personne responsable du domaine d'étude en question, les formulaires d'évaluation complétés par les participants aux activités de formation et l'évaluation effectuée

	<p>par le spécialiste de l'INM en matière de sciences de l'éducation.</p> <p>L'évaluation annuelle globale de chaque formateur/coordonnateur de stage est soumise à l'approbation du Conseil scientifique. Si les résultats de cette procédure d'évaluation donnent lieu à des changements au niveau du réseau du personnel de formation de l'INM, ceux-ci sont soumis à l'approbation du Conseil supérieur de la magistrature.</p> <p>L'INM conserve tous les détails des évaluations dans une base de données puisqu'après chaque séminaire, le personnel de l'institut encode toutes les informations recueillies dans le cadre des commentaires formulés par les participants dans les formulaires d'évaluation.</p> <p>Cette base de données offre une vue d'ensemble centralisée de la qualité de la formation dispensée par l'INM, donne une évaluation individuelle de chaque formateur (globale, par année ou par séminaire) et indique les sujets qu'ils ont chacun présentés.</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Institut national de la magistrature (<i>Institutul National al Magistraturii</i> - INM)</p> <p>Bd. Regina Elisabeta, nr. 53, Sector 5 050019 Bucarest Roumanie</p> <p>Téléphone: + 40 021 310 21 10 Fax: + 40 021 311 02 34 Courriel: <a href="mailto:office@inm-lex.ro">office@inm-lex.ro</a> Site internet: <a href="http://www.inm-lex.ro">http://www.inm-lex.ro</a></p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Cette <b>BONNE PRATIQUE</b> fournit une procédure de sélection et d'évaluation des formateurs claire, objective et prévisible et apporte une réponse objective à des questions telles que: Comment identifier et recruter les meilleures personnes du système? Comment évaluer la qualité d'un formateur potentiel? Quels critères appliquer lors de la</p>

sélection d'un nouveau formateur? En quoi la procédure de sélection devrait-elle consister? Elle est présentée ici comme source d'inspiration pour d'autres institutions de formation nationales.

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)